

Le 17 octobre 2022

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°68-905 du 21 octobre 1968 portant statut du théâtre national de l'Odéon et notamment les articles 4 et 5, définissant les attributions respectives du directeur et de l'administrateur du théâtre,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du ministère de la culture du 14 juin 2022 portant nomination de l'administratrice du théâtre national de l'Odéon à compter du 14 juin 2022,

L'administratrice du théâtre national de l'Odéon donne délégation de signature à Fabrice YVRAI, directeur de la production et des budgets, pour :

- engager les contrats, marchés publics et bons de commande relatifs à sa direction dont le montant reste inférieur à 1 500 euros hors taxes ;
- engager les contrats et bons de commande relatifs à la direction de la communication dont le montant reste inférieur à 1 500 euros hors taxes en cas d'empêchement, absence ou maladie de son directeur, ou en cas de vacance du poste ;
- engager les contrats et bons de commande relatifs à la direction des ressources humaines dont le montant reste inférieur à 1 500 euros hors taxes en cas d'empêchement, absence ou maladie de sa directrice ou en cas de vacance du poste ;
- valider les documents ayant trait à l'engagement et à la rémunération des personnels temporaires ainsi qu'au temps de travail de l'ensemble du personnel en cas d'empêchement, absence ou maladie de la directrice des ressources humaines, ou en cas de vacance du poste.

La présente délégation de signature prend effet à compter du 17 octobre 2022.

Patricia STIBBE
Administratrice

